

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-08 : Signature d'une Convention pour la concession de captage de source

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 23 juin 2020 renouvelant la convention de captage de source avec la Société Daniel jusqu'au 31 décembre 2022.

Après avis favorable de la commission Indivise réunie le 25 janvier 2023, M. le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028. Il propose également de la mettre à jour et d'y apporter quelques modifications reprises dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de proroger la convention de captage de source avec la Société Daniel jusqu'au 31 décembre 2028 et valide les modifications figurant dans la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire


